

Abaisser le droit de vote à 16 ans, une bonne idée ?

Dimanche, les Luxembourgeois se prononceront par référendum sur un éventuel abaissement du droit de vote de 18 à 16 ans. Chez nous, les avis sont partagés dans les partis politiques.

Les Luxembourgeois ne sont pas les premiers à y penser en Europe, mais la question leur sera posée dimanche : « Approuvez-vous l'idée que les Luxembourgeois âgés entre seize et dix-huit ans aient le droit de s'inscrire de manière facultative sur les listes électorales en vue de participer comme électeurs aux élections pour la Chambre des Députés, aux élections européennes et communales ainsi qu'aux référendums ? »

Ironie de l'histoire, seuls les citoyens de plus de 18 ans pourront participer au référendum et se prononcer par « oui » ou par « non ».

Chez nous, l'âge minimum pour pouvoir voter est fixé à 18 ans depuis le 28 juillet 1981. Contrairement au Grand-Duché, le vote est obligatoire en Belgique. Ce qui ne signifie pas que chaque électeur est obligé d'exprimer son vote. Il peut en effet émettre un vote blanc ou non valable (nul).

Avant 1981, l'âge minimal requis était

de 21 ans. Le suffrage universel pur et simple a en effet été introduit en 1919. Du moins pour les hommes, car le droit de vote n'a été accordé aux femmes qu'en 1948 ! Par contre, précisons qu'il faut avoir 21 ans pour pouvoir être élu.

Faudra-t-il un jour ou l'autre abaisser le droit de vote de 18 à 16 ans, comme on l'a fait pour la majorité sexuelle ? Nous avons fait le tour des principaux partis afin de connaître leur position sur la question.

Chez Ecolo, on est clairement pour. « C'est dans notre programme depuis longtemps », précise le porte-parole du parti. *Mais cela doit faire partie d'un ensemble plus large d'éducation à la citoyenneté. Si le fédéral est compétent pour les législatives, les Régions le sont pour les communales. Nous avons des propositions pour abaisser à 16 ans, tant à Bruxelles qu'en Wallonie.*

Au MR, on y pense, comme le confirme Richard Miller : « La question a été évoquée il y a un mois et suscité un

intérêt positif. C'est une des propositions qui feront partie d'un ensemble plus large sur la modification de la loi électorale, à côté de la suppression du droit de vote par exemple. Ces propositions seront soumises aux sections et fédérations à partir de septembre. On aura très rapidement une idée de ce qui va se dégager en vue du congrès prévu à l'automne 2016. »

Au PS, on est contre : « Nous sommes pour le maintien à 18 ans. » Au CDH, idem : « Le droit de vote à 16 ans impliquerait de découpler la responsabilité politique des responsabilités pénale et civile. Nous ne le souhaitons pas. »

Du côté des partis flamands, la N-VA est contre « car tout droit doit être associé à des devoirs » ; mais aussi parce que « nous avons l'impression que les jeunes ne sont pas vraiment demandeurs ». Au SP.A, par contre, on estime que « le débat mérite d'être mené », tout en insistant sur le maintien du vote obligatoire. Le VLD est pour, uniquement s'il est facultatif. ■

PHILIPPE DE BOECK

ET AILLEURS ?

Tour d'Europe

Dans la toute grande majorité des pays européens, le droit de vote est fixé à 18 ans pour la plupart des scrutins. L'Autriche est le seul Etat membre de l'UE à avoir généralisé le droit de vote à 16 ans (depuis 2007). En Allemagne, le droit de vote à 16 ans a été introduit dans les Régions

de Brandebourg, Brême, Hambourg et du Schleswig-Holstein pour les régionales et locales, ainsi que dans ceux de Bade-Wurtemberg, Basse-Saxe, Berlin, Mecklembourg-Poméranie occidentale, Rhénanie-du-Nord-Westphalie et Saxe-Anhalt pour le niveau local.

Au Royaume-Uni, les îles de Jersey, Guernesey et Man appliquent le droit de

vote à 16 ans. En Ecosse, l'âge minimal pour participer au référendum sur l'indépendance de septembre 2014 était de 16 ans. En Slovénie mais aussi en Bosnie, en Serbie et au Monténégro, les jeunes de 16 à 18 ans peuvent voter... s'ils ont un travail. En Suisse, le canton de Glaris est le seul à avoir instauré le droit de vote dès 16 ans.

PH.DB.

les experts « Le déclic, c'est la vie active »

Voici quelques jours, alors que nous évoquions ici l'éventualité d'un abaissement de la majorité sexuelle à 14 ans, Jean-Marie Gauthier, pédopsychiatre de l'ULg et au CHR Citadelle, nous répondait : « La part des adolescents qui ont des relations sexuelles à 14 ans est aussi peu importante que celle des jeunes qui ont des convictions politiques à 16 ans et pour autant, on n'abaisse pas l'âge du droit de vote ».

Confronté à la question grand-

ducale, le psychologue exprime les mêmes réserves : « Ce qu'on ne comprend pas, c'est la motivation de telles mesures. Le progrès, l'évolution de la société, ce sont des arguments tarte à la crème, cela ne veut rien dire. A 19-20 ans, les étudiants que je vois à l'université sont encore très jeunes, ils n'ont, à quelques exceptions près, aucune conscience ou maturité politiques. Ils sont encore très loin de cela, ils sont dans la communication immédiate, les loisirs. En fait, il n'y a

une maturation qu'à partir du moment où l'on entre dans la "vraie vie", le terrain, les stages, la vie active. C'est à ce moment qu'on commence à se poser des questions ».

Le politologue est sur la même longueur d'ondes que le psychologue. Pascal Delwit, politologue à l'ULB, dit : « C'est une demande que je n'ai jamais rencontrée en donnant des conférences dans les écoles. Ce n'est pas la question qui agite quand on se penche sur les rapports entre les

jeunes et la politique. Dans les pays où le vote n'est pas obligatoire, le taux d'abstention est de près de 50 % chez les 18-24 ans, ce qui est extrêmement important. La réflexion principale des politiques et des politologues est donc plutôt de savoir pourquoi cette abstention chez les jeunes et comment les amener au vote. En réalité, il y a, pas seulement chez les jeunes loin de là, mais spécialement chez eux, une très faible connaissance du monde politique - des partis, des personna-

lités, des débats... - et une déconnexion de la vie politique, ne serait-ce que parce qu'on n'en parle plus à la maison. Ce sont les ac-

« Quand le vote n'est pas obligatoire, le taux d'abstention est de près de 50 % chez les 18-24 ans »

tifs professionnels stables qui votent le plus. Car ce qui connecte à la vie politique, c'est souvent l'entrée dans la vie professionnelle, or, aujourd'hui, on

entre plus tard et plus difficilement dans la vie professionnelle. Mais le niveau d'abstention est tellement haut chez les jeunes que même cette donnée de l'entrée dans la vie professionnelle ne corrigera les choses que partiellement ».

La question serait donc davantage de savoir comment intéresser les plus de 18 ans à la politique que de savoir s'il faut abaisser l'âge du vote à 16 ans... ■

J.-F. Lws

POUR OU CONTRE LE VOTE DÈS 16 ANS ?

Contre

Mariam, 15 ans, étudiante en 4^e au lycée Henriette Dachsbeck.



« A cet âge-là, on n'a pas encore l'esprit critique. » Si elle était amenée à voter l'an prochain ? « Je n'irais pas voter je pense. On n'est pas assez mature à 16 ans. On ne s'intéresse pas à la politique à cet âge-là. »

Partagé

Kevin, 17 ans, élève au lycée Henriette Dachsbeck.



« Je suis mitigé. » L'adolescent trouve « intéressant pour les jeunes matures de s'investir plus tôt dans la démocratie ». Ce qui coince ? « Les politiciens pourraient s'en servir comme du bétail. » Il craint que ces nouveaux électeurs potentiels soient facilement influençables par les partis politiques.

Pour

Zacharia, élève en 2^e au lycée technique Gatti de Gamond.



« Oui, je suis d'accord. Je trouve ça bien de pouvoir voter à 16 ans. Tu sens qu'on te donne le droit de faire quelque chose. C'est positif. Si on me donnait le droit de vote à 16 ans, oui, j'irais voter. »

Pour

Nixon, 17 ans, élève en 3^e au lycée technique Gatti de Gamond.



« C'est une bonne idée parce qu'il faut apprendre aux jeunes à se prendre en main. Il faut leur apprendre à être plus matures. »

C.B.B. (ST)